

Spécification des Conditions requises pour l'Architecture

Table des Matières

1. Information sur le document			
2. Objet de ce document 3. Mesures du succès			
5. Contrats de service business	4		
5.1 Accords de niveau de service	4		
6. Contrats de service application	5		
6.1 Objectifs de niveau de service	5		
6.2 Indicateurs de niveau de service	5		
7. Lignes directrices pour l'implémentation	5		
8. Spécifications pour l'implémentation	5		
9. Standards pour l'implémentation	6		
10. Conditions requises pour l'interopérabilité	6		
11. Conditions requises pour le management du service IT	6		
12. Contraintes	7		
13. Hypothèses	7		
14. Approbation	7		

1. Information sur le document

Nom du projet	Projet Architecture Évolutive
Préparé par :	Frédéric Pichot
N° de version du document :	0.1
Titre:	Spécification des Conditions requises pour l'Architecture
Date de version du document :	02/11/2020
Revu par :	
Date de révision :	
Liste de distribution :	
De:	
Date:	
Email:	
Pour Action:	
Date de rendu:	
Email:	
Types d'action:	Approbation, Révision, Information, Classement, Action requise, Participation à une réunion, Autre (à spécifier)
Historique de versions du document	Voir git

2. Objet de ce document

La Spécification des Conditions requises pour l'Architecture fournit un ensemble de déclarations quantitatives qui dessinent ce que doit faire un projet d'implémentation afin d'être conforme à l'architecture.

Une Spécification des Conditions requises pour l'Architecture constitue généralement un composant majeur du contrat d'implémentation, ou du contrat pour une Définition de l'Architecture plus détaillée.

Comme mentionné ci-dessus, la Spécification des Conditions requises pour l'Architecture accompagne le Document de Définition de l'Architecture, avec un objectif complémentaire : le Document de Définition de l'Architecture fournit une vision qualitative de la solution et tâche de communiquer l'intention de l'architecte.

La Spécification des Conditions requises pour l'Architecture fournit une vision quantitative de la solution, énumérant des critères mesurables qui doivent être remplis durant l'implémentation de l'architecture.

3. Mesures du succès

La mesure du succès se vérifiera si l'ensemble des attentes, tant dans le domaine du quantitatif que du qualitatif, soit atteinte.

Il est probable que d'autres émergent tout au long de l'élaboration de la solution, cependant celles qui sont déjà apparues sont listées dans le tableau ci-dessous.

Métrique	Technique de	Valeur cible	Justification	Notes
	mesure			supplémentaires
Nombre	Comparatif avant	10 %	Équilibre de la	Exclusion des
d'utilisateurs	après		structure	défections
Nombre de	Comparatif avant	Passer de 1,4 à 4	Équilibre de la	Exclusion des
producteurs	après	par mois	structure	défections
Délai moyen de	Comparatif avec	Réduit de 3,5	Équilibre de la	N/A
parution	l'historique	semaines à - une	structure	
Taux d'incidents	Comparatif avec	De 25/mois à -1/	Fiabilité du	Crédibiliser
de production P1	l'historique	mois	système	auprès des
				utilisateurs

4. Conditions requises pour l'architecture

Les conditions requises pour l'architecture sont :

- Avoir un ou des diagrammes de la structure toujours à jour,
- Avoir un cahier des charges drivant la conception d'éléments qui seraient amenés à la modifier,
- Que l'ajout n'entache en rien la disponibilité des fonctionnalités,
- Que la conception soit exclusivement orientée vers du microservice,
- Que ceux-ci soient de petite taille, même s'il faut envisager de scinder certaines fonctionnalités en plusieurs éléments, afin d'actualiser l'outil d'une manière rapide et invisible,
- Que l'accès soit sécurisé et ainsi puisse identifier tout accès et ainsi limiter la circulation en fonction du degré d'accréditation.

5. Contrats de service business

Un contrat engage les parties signataires à des engagements mutuels, d'où l'intérêt de lister les besoins en terme de disponibilité, de sauvegarde, de sécurité et d'accessibilité.

5.1 Accords de niveau de service

Le contrat qui lie Foosus avec son hébergeur devra inclure :

- Une accessibilité internationale
- Une disponibilité 24/24, 7/7.
- Une fréquence de sauvegarde journalière,
- Une duplication dans différent secteurs géographiques,
- Une sécurisation des données,

- Une confidentialité des données,
- Un forfait gelé sur deux ans.

6. Contrats de service application

6.1 Objectifs de niveau de service

Foosus en tant qu'entité internationale doit intégrer la notion de fuseau horaire dans son approche. Pour cela le site ne doit pas souffrir de latence et donc avoir un tube d'accès conséquent pour répondre au pic de sollicitation et cela quelque soit le pays.

La fourchette d'indisponibilité doit permettre d'uploader les modifications substantielles de la plateforme.

La garantie de protection des données personnel et leur sauvegarde crédibilisera l'outil.

La double sauvegarde dans deux data-center différents géographiquement contribueront à amener le sérieux attendu par les utilisateurs.

La double identification permettra d'isoler le site des actions malveillantes et l'accès de l'utilisateur à des parties qui ne lui sont pas dédiées.

Le gel du prix permettra de garantir une stabilité dans les offres d'abonnement et dans leur fidélisation. Cela contribuera aussi à assainir les résultats de la structure en les transformant en coûts prévisionnels ou frais fixes.

6.2 Indicateurs de niveau de service

L'hébergeur devra garantir un accès à 99,9%.

Il devra assurer une élasticité horizontale pour permettre de garder la fluidité du navigateur.

Les volumes de sauvegarde devront être adaptable au gré de la croissance de la structure.

Les fichiers logs (fichiers répertoriant l'activité du site) seront expédiés à des fréquences régulières.

7. Lignes directrices pour l'implémentation

Les lignes directrices devant cadrer les implémentations futurs sont les suivantes :

- celles-ci devront-être, autant que faire se peut, exécuter sans perturber le site,
- s'assurer que leurs ajouts n'entachent en rien la disponibilité des fonctionnalités,
- l'implémentation devra commencer par la sauvegarde de la version qui est en fonction,
- il est vivement conseillé d'implémenter de petites modifications et de surveiller leur fiabilité,
- tout dysfonctionnement constaté doit automatiquement imposer la remise en service de la version précédente.

8. Spécifications pour l'implémentation

L'élément devant implémenter l'installation doit avoir suivi l'acheminement de certification obligatoire. Pour rappel :

- avoir été développé dans la même technologie que le reste de l'outil,
- représenter la plus petite partie possible,

- avoir subit l'ensemble des tests de validation,
- obtenir l'aval du DSI.

9. Standards pour l'implémentation

Toute implémentation doit se soumettre aux règles suivantes :

- sélectionner le créneau horaire où l'activité est la plus basse (voir logs),
- identifier le fichier à remplacer,
- renommer le en remplaçant son extension par « .old »,
- uploader le nouveau fichier,
- relancer le site.

10. Conditions requises pour l'interopérabilité

Les conditions requises par l'ANS pour l'interopérabilité des systèmes d'information de santé (CI-SIS) sont les suivantes:

- l'interopérabilité technique, qui porte sur le transport des flux et sur les services garantissant l'échange et le partage des données de santé dans le respect des exigences de sécurité et de confidentialité des données personnelles de santé.
- l'interopérabilité des contenus métiers, qui permet le traitement des données de santé et leur compréhension par les systèmes d'information en s'appuyant sur un langage commun.

https://esante.gouv.fr/interoperabilite/ci-sis

11. Conditions requises pour le management du service IT

Pour garantir un suivi des modifications de l'architecture du SI, il est primordiale que l'on renseigne le manifeste (tableau de bord) dédié à l'actualité du site.

Celui-ci doit contenir au moins les renseignements suivants :

- les logs justifiant une intervention.
- son champ d'application.
- projeter sa taille. S'il ne respecte pas les règles de modification :
 - scinder le projet en un ensemble de microservices,
 - nommer les de manière a expliciter qu'ils sont liés.
- affecter un numéro unique à chaque modification envisagée,
- dater le début de sa création.
- noter le(s) nom(s) de(s) développeur(s),
- effectuer un suivi de sa progression,
- exposer le prototype aux tests,
- noter les résultats obtenus.

- vérifier s'il est conforme au cahier des charges
- prouver sa robustesse,
- présenter le aux décideurs,
- noter la date de sa finalisation,
- mettre à jour les diagrammes d'architectures si nécessaire.

12. Contraintes

Pour garder la dynamique des inscriptions il est fortement conseiller de :

- s'inspirer des demandes clients et y répondre par de la création de module supplémentaire,
- maintenir le taux de panne au plus bas,
- créer régulièrement,
- Tout ajout doit se développer dans une technologie unique.

13. Hypothèses

Le tableau ci-dessous résume les hypothèses pour cette « Spécification des Conditions requises pour l'Architecture »

ID	Hypothèse	Impact	Propriétaire
1.	Le module est fonctionnel	La plateforme s'étoffe et rend plus de service	Le DSI encourage les équipes à réitérer
2.	Le module n'est pas fonctionnel	Dégradation du fonctionnement du site	Le DSI rédige un rapport d'explication de l'échec

14. Approbation

Date de signature